



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité
Unité gestion des procédures environnementales
Affaire suivie par : Christiane Pellerin
Tél : 02 56 63 73 08
Mél : christiane.pellerin@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 16 octobre 2020

Madame,

Par courrier du 7 octobre 2020, vous sollicitez un délai supplémentaire pour remettre votre rapport et vos conclusions motivées suite à l'enquête relative à la demande d'autorisation de rejet de la station d'épuration de Kerran à Saint-Philibert, traitant les effluents des communes de Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer et sur la délimitation exacte des immeubles concernés par l'institution de servitude de passage d'une canalisation d'assainissement dans la commune de Crac'h que vous avez conduite du lundi 17 août 2020 à 9h00 au vendredi 18 septembre 2020 à 17h30.

Par courriel du 15 octobre 2020, la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a émis un avis favorable à votre demande.

En conséquence, je vous accorde un délai supplémentaire de 3 semaines à compter du 19 octobre 2020, pour remettre votre rapport et de vos conclusions motivées, soit le 16 novembre 2020 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer et par délégation
L'adjointe au chef d'unité

Lydie Bourgine

Madame Camille Hanrot-Lore
38, rue Henri Jumelais
56000 Vannes